

Défi Vélo Plein Air 2025 – Cagnottes et virage numérique

Au départ le 12 juillet prochain, chaque cycliste doit avoir une cagnotte égale ou supérieure à 550 \$. Les promesses de dons à remettre après le défi ne seront plus autorisées. Les sommes amassées devront être remises à l'Association du cancer de l'Est du Québec **au plus tard le 7 juillet 2024**.

Nous vous invitons à utiliser la plateforme web pour toutes vos transactions. Ainsi, encouragez vos amis(es), collègues et employeurs à délaisser les chèques et l'argent comptant.

Ce virage numérique a pour but de réduire notre empreinte carbone mais surtout de simplifier les transactions dans notre base de données.

- Les entreprises peuvent, de façon très simple, effectuer leur don directement en ligne et obtenir un reçu pour don de charité dans leur boîte courriel dès que la transaction est complétée.
- Vous recevez une somme en argent? Assurez-vous de bien remplir votre grille de don et nous la faire parvenir afin que nous puissions ajuster vos gains dans notre base de données et faire le suivi des reçus de charité à vos donateurs(trices).
- Si vous recevez des chèques, assurez-vous qu'à la ligne "Pour", il est inscrit "Défi Vélo Plein Air cagnotte de _____" et votre nom.
- Dans les deux cas, utilisez le bordereau de dépôt que nous vous avons fourni [ici](#).